



REPUBLICQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

Extrait du registre des délibérations  
de la Commune Saint-Jean-et-Saint-Paul  
Séance du 5 décembre 2024

Nombre de conseillers .  
En exercice.....10  
Présents.....7  
Votants.....7  
Exprimés.....7

Date de la convocation : 28/11/2024  
Date d'affichage : 28/11/2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,  
Le 5 décembre à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-ET-SAINT-PAUL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie,  
Sous la présidence de Madame CALMELS Anne, Maire

**PRESENTS** : BRUN Christophe, CALMELS Anne, FABRE Cédric, GARAMPON Olivier, LAYRAL Emmanuel, SAUVEPLANE Pierre, SENTRY Michel.

**ABSENTS EXCUSES** : LADET Mathieu, RODIER Jean-Jacques, VERLAGUET Mathieu.  
Le nombre de conseillers ayant pris part au vote est de sept.

**SECRETARE DE SEANCE** Monsieur GARAMPON Olivier a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**SEANCE N°2024-13**  
**DELIBERATION N°2024-13-5**  
**FINANCES LOCALES – Décisions modificatives n°1**  
**Budget Eau-assainissement**

Vu les articles L2311-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 ;  
Vu le vote du budget primitif le 10 avril 2024;

**Considérant** qu'il convient de prévoir les décisions modificatives suivantes pour le budget eau-assainissement 2024 afin de garantir la réalisation comptable de l'exercice :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 604 : Achats d'études, prestations d..		3 000.00 €
D 61528 : Autres bâtiments	550.00 €	
D 6378 : Autres taxes et redevances	400.00 €	
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>950.00 €</b>	<b>3 000.00 €</b>
D 701259 : Reversement - redevance agence de l'eau		450.00 €
<b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>		<b>450.00 €</b>
D 673 : Titres annulés (sur ex. ant.)		500.00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>		<b>500.00 €</b>
R 704 : Travaux		3 000.00 €
<b>TOTAL R 70 : Ventes prod fab, prest serv, mar</b>		<b>3 000.00 €</b>

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
le Conseil municipal, à sept voix pour,

- **Adopte** la décision modificative budgétaire ainsi présentée.

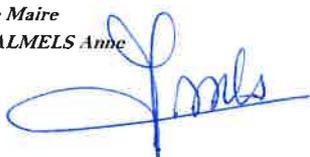
*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits  
Ont signé les membres présents*

*Le Maire  
CALMELS Anne  
Acte dématérialisé*

**Acte rendu exécutoire**

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le **12** décembre 2024
- par publication sur le site Internet [www.saintjeanetsaintpaul.fr](http://www.saintjeanetsaintpaul.fr) le **12** décembre 2024

*Le Maire  
CALMELS Anne*



*Le secrétaire de séance  
GARAMPON Olivier*



**Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr> .**